



www.crdsc.ca

Octobre 2015

L'avenir des ententes avec les athlètes au Canada par AthlètesCAN



les athlètes, une évaluation à l'échelle du système de l'efficacité avec laquelle l'Entente de l'athlète reflète les besoins et les obligations des athlètes de haute performance et des organismes nationaux de sport (ONS). Avant sa publication officielle, le document a été présenté aux leaders des athlètes de plus d'une cinquantaine de sports, à l'occasion du Forum AthlètesCAN 2015 tenu le 26 septembre à Mississauga, en Ontario, le plus grand rassemblement, en dehors des compétitions, des représentants des athlètes qui participent aux Jeux olympiques, aux Jeux paralympiques et aux Championnats du monde.

AthlètesCAN a depuis longtemps pris des initiatives qui visaient à mettre en relief les changements qui étaient nécessaires pour appuyer et protéger les droits des athlètes de haute performance du Canada. Les ententes, notamment, ont subi un changement radical depuis les années 1980 et aujourd'hui elles ne répondent plus aux besoins des parties qui exécutent les deux facettes de l'entente contractuelle.

Après le dopage, la majeure partie des différends dans le milieu du sport du Canada, qui découlent de l'élaboration ou de l'application de l'Entente de l'athlète, ont trait à la sélection des équipes et à l'ad-

Au mois d'octobre, AthlètesCAN, l'association des athlètes des équipes nationales du Canada, publiera *L'avenir des ententes avec*

missibilité à l'octroi des brevets. Ces « ententes d'athlètes », liant les athlètes et les ONS, adoptées systématiquement au Canada, régissent les relations quotidiennes et les obligations mutuelles entre les athlètes et leurs organismes de sport.

Les différends liés aux ententes d'athlètes, comme tout différend formel ou informel dans le milieu du sport du Canada, détournent l'attention des athlètes canadiens et nuisent à leur performance et, en fin de compte, à la réalisation des objectifs de la Politique canadienne du sport. Il faut minimiser ces différends afin d'optimiser les interactions entre les athlètes et leurs ONS et ainsi créer des relations de haute performance qui ajoutent de la valeur au système sportif en plus d'améliorer l'expérience des athlètes.

C'est pour ces raisons qu'en 2014, le Conseil d'administration d'AthlètesCAN a constitué un groupe de travail chargé d'évaluer l'état actuel des ententes d'athlètes dans le système sportif du Canada et, au besoin, de proposer de possibles interventions. Ce document, intitulé *L'avenir des ententes avec les athlètes au Canada*, offre un résumé de cette étude et de ses résultats.

« Le but du projet est d'attirer l'attention sur les difficultés que les ententes d'athlètes modernes créent pour les athlètes et les ONS, dit Josh Vander Vies, président d'AthlètesCAN. Le document vise à engager un dialogue national à propos de changements tangibles pour aider tant les ONS que les

(suite page 2)

Dans cette édition :

Profil d'un membre de la liste du CRDSC : David Bennett

3

Nouvelles et annonces du CRDSC

4



L'avenir des ententes avec les athlètes au Canada (suite)

(suite de la page 1) athlètes à mieux comprendre comment utiliser les ententes d'athlètes afin d'améliorer leur relation et, par conséquent, la performance sur le terrain et à l'extérieur du terrain. Après des recherches et des consultations exhaustives, nous avons formulé quatre recommandations à mettre en œuvre par les ONS et les athlètes dans le cadre d'une stratégie de gestion des risques, qui s'appliquent à la capacité et aux implications financières des appels, différends et éventuelles violations de contrat. »

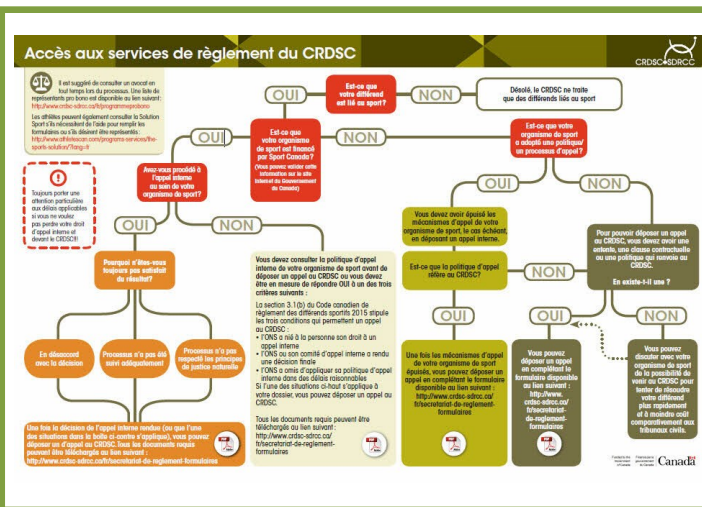
La première partie du document examine comment les ententes d'athlètes ont changé à mesure que le sport canadien s'est transformé en un système de haute performance plus élaboré. Dans la deuxième partie, quatre aspects particuliers des ententes d'athlètes sont abordés : les dispositions concernant les athlètes autofinancés, l'intégration de dispositions antidopage dans l'Entente de l'athlète, l'utilisation de clauses relatives aux médias sociaux et les exigences concernant la relocalisation. À partir de ces points de préoccupation particuliers, l'argumentaire fait ressortir un déséquilibre croissant du pouvoir entre les parties, qui rend l'exécution des ententes d'athlètes difficile à prévoir et qui a limité la contribution de l'athlète à ces questions et à d'autres questions pertinentes. Des exemples concrets tirés des archives de la Solution sportive, la clinique d'aide juridique d'Athlètes-CAN et des décisions du CRDSC illustrent comment des cas particuliers de cette nature ont touché les athlètes ainsi que les ONS.

« Le but du projet est d'attirer l'attention sur les difficultés que les ententes d'athlètes modernes créent pour les athlètes et les ONS. »

« Bien que relativement peu de différends portés devant le CRDSC concernent strictement l'Entente de l'athlète, ces ententes sont régulièrement invoquées par les parties dans les procédures du CRDSC et ils informent souvent les décisions des arbitres, note Marie-Claude Asselin, chef de la direction du CRDSC. Parce que l'Entente de l'athlète peut tout aussi bien servir à rejeter l'appel d'un athlète qu'à renverser une décision de l'ONS, sa rédaction bien réfléchie devrait viser à protéger les droits des deux parties, ceux de l'ONS autant que ceux de l'athlète. »

La troisième partie examine les structures et expériences dans d'autres pays au contexte similaire, dont les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni. La dernière partie propose des solutions précises aux problèmes relevés, notamment la séparation des obligations commerciales de l'entente principale, l'élaboration d'obligations réciproques significatives dans les ententes d'athlètes, la facilitation de négociation et l'annotation des ententes afin d'aider les ONS et les athlètes à mieux utiliser les ententes d'athlètes pour répondre à leurs besoins respectifs et mutuels.

La publication *L'avenir des ententes avec les athlètes au Canada*, qui sera suivie d'autres ressources à l'intention des ONS et des acteurs du système sportif afin de soutenir le processus de changement, aspire à promouvoir les meilleures performances jamais réalisées dans un système sportif canadien en plein essor, grâce à une modification ciblée et mesurée des pratiques existantes. ■



Nouvelle ressource : ACCÈS AUX SERVICES DE RÈGLEMENT DU CRDSC

Le but de cet organigramme est d'aider les membres de la communauté sportive à comprendre où ils se situent dans un processus d'appel et à savoir si ou quand ils peuvent faire appel d'une décision devant le CRDSC. Cet outil réfère également les parties aux formulaires requis pour déposer une demande ainsi qu'à d'autres ressources pour obtenir de l'aide juridique. Cette plus récente publication du CRDSC est maintenant disponible en version pdf ainsi qu'en version interactive au lien suivant : <http://www.crdsc-sdrcc.ca/fr/prevention-ressources-publications>. ■



Profil d'un membre de la liste du CRDSC : Pour en apprendre davantage sur nos arbitres et médiateurs

Ils viennent de toutes les régions du Canada et ont une vaste expérience en matière de règlement extrajudiciaire des différends et de questions liées au sport, mais que savons-nous vraiment d'eux? Le CRDSC a une liste impressionnante de 44 médiateurs et arbitres, et nous allons peu à peu vous présenter certains d'entre eux dans notre nouvelle rubrique « Profil des membres de la liste du CRDSC », qui paraîtra régulièrement. Dans cette édition, nous aimerions vous présenter **David Bennett , médiateur et arbitre, d'Ottawa (Ontario).**



Qu'est-ce qui vous a mené vers une carrière dans le domaine du RED?

J'ai toujours aimé la résolution de problème et la négociation. Durant toute ma carrière, j'ai souvent vu que les avocats semblaient « gagner » davantage que leurs clients. Ceci m'a mené à chercher une autre approche. J'ai décidé de créer une pratique en règlement des

différends, il y a dix-huit ans. Par mon travail de médiateur et de conseiller juridique en matière de discrimination et de harcèlement pour le Barreau du Haut-Canada, j'ai voulu aider les parties à régler leurs différends de manière à ce que tout le monde puisse « gagner ». Au cours des quatre dernières années, j'ai eu le privilège d'être décideur dans des revendications relatives aux pensionnats indiens, ce qui m'a donné l'expérience nécessaire pour me lancer dans une nouvelle carrière d'arbitre.

Spécialisation/domaine d'expertise :

Mes domaines d'expertise comprennent le droit du sport, les problèmes liés au milieu de travail, la discrimination et le harcèlement, la politique publique et les questions autochtones. J'agis à titre de médiateur, d'enquêteur, d'arbitre et d'ombudsman.

À titre de médiateur-arbitre du CRDSC, je...

...me considère chanceux de pouvoir allier ma passion pour les sports à mon expérience en règlement des différends. Je suis motivé par le fait que les enjeux soient élevés et par

la rapidité à laquelle les dossiers doivent être réglés. Je suis heureux de pouvoir rencontrer des athlètes de haute performance et des bénévoles dévoués qui contribuent aux sports canadiens. J'aime également travailler avec des médiateurs et des arbitres qui sont parmi les meilleurs au pays. C'est un plaisir de travailler avec un organisme qui offre autant de soutien et qui est dirigé par Marie-Claude.

Sport(s) favori(s) :

Je suis passionné du hockey, que je pratique depuis mon enfance. Je suis un vrai fanatique de sports et, par mon travail au CRDSC, j'ai appris à apprécier tous les sports de compétition.

Conseil pour la prévention des différends à l'intention des athlètes :

Je suis toujours impressionné par l'entraînement, la détermination et l'esprit de compétition qu'il faut pour devenir un athlète d'élite. La volonté de gagner est ce qui permet aux athlètes de réussir aussi bien en compétition. Toutefois, cette nécessité de « gagner » peut devenir un obstacle lorsqu'il s'agit de régler un différend. L'idée d'une solution « gagnant-gagnant » peut être nouvelle pour de nombreux athlètes. Pourtant, idéalement, à l'issue d'une médiation réussie, tout le monde sort gagnant. Mon conseil aux athlètes est de faire confiance aux professionnels en règlement extrajudiciaire des différends (RED) pour les guider, tout comme ils font confiance à leurs entraîneurs. ■

Dans notre prochain numéro, vous trouverez le profil d'un arbitre du CRDSC

Dates à retenir :

- **16 octobre 2015** : Atelier du CRDSC à la réunion du Conseil des gouverneurs de Curling Canada (Ottawa, ON);
- **17 octobre 2015** : Atelier du CRDSC à la réunion du Conseil d'administration de la Fédération canadienne de tir (Ottawa, ON);
- **7 novembre 2015** : Kiosque du CRDSC au « Athlete Advance and Game Plan Summit 2015 » organisé par l'Institut canadien du sport pacifique (Richmond, CB.);
- **10 novembre 2015** : Ateliers du CRDSC présentés par Sport Manitoba (Winnipeg, MB);
- **12-14 novembre 2015** : Kiosque du CRDSC à la Conférence Petro-Canada Sport Leadership sportif (Winnipeg, MB);
- **27-28 janvier 2016**: Kiosque et ateliers du CRDSC au Sommet national ACSV 2016 (Gatineau, QC);
- **11 février 2016**: Conférence 2016 des arbitres et médiateurs du CRDSC et séminaire public du TAS (Vancouver, CB). ■



ADMINISTRATEURS SORTANTS

À la fin de novembre prochain, trois administrateurs du CRDSC termineront leur second et dernier mandat au Conseil d'administration. Judith Ann Tutty, John Reid et Frank Fowlie ont dévoués les six dernières années à la passion qu'ils partagent pour le sport et pour le règlement extrajudiciaire des différends au Canada. Ils ont tous les trois, chacun à leur façon, grandement contribué au succès connu par l'organisation pendant leur mandat, et leur héritage sera ressenti encore longtemps.

MERCI INFINIEMENT POUR VOTRE CONTRIBUTION!



TAS / CAS
TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT
COURT OF ARBITRATION FOR SPORT

La Conférence 2016 des médiateurs et arbitres du CRDSC s'ouvre à l'international !!!

Le CRDSC s'associe au **Tribunal Arbitral du Sport (TAS)** dans la présentation d'un séminaire à Vancouver, en Colombie-Britannique, le 11 février 2016. La tenue d'un tel événement en sol canadien marque une première pour le TAS. Constituant la composante publique de la **Conférence annuelle des médiateurs et arbitres** du CRDSC, le séminaire sera ouvert au public et rassemblera des professionnels du règlement extrajudiciaire des différends (RED) parmi les meilleurs au monde.

Une journée complète de sessions et d'occasions de réseautage amènera les participants à en apprendre davantage sur ces sujets, déjà au programme préliminaire : présentation du système du TAS; facteurs temps et coûts en arbitrage; le rôle de la médiation en sport; le nouveau Code mondial antidopage; la jurisprudence récente en dopage; et l'avenir de l'arbitrage et de la médiation en sport.

Qui devrait participer?

- ◆ Avocats, arbitres et médiateurs intéressés par le droit du sport et le RED sportif;
- ◆ Étudiants en droit ayant un intérêt pour le RED et/ou le sport;
- ◆ Étudiants en administration du sport;
- ◆ Dirigeants du sport, administrateurs, agents et représentants d'athlètes.

Ma participation sera-t-elle reconnue par mon barreau pour des crédits de formation continue?

Le programme de la conférence du CRDSC a été reconnu dans le passé par les barreaux de la CB, NB, ON, QC et SK. Les résultats des demandes de reconnaissance de formation seront publiés dès que disponibles.

Comment m'inscrire?

Les renseignements seront disponibles bientôt sur le site Internet du CRDSC au www.crdsc.ca. ■



Financé par le gouvernement du Canada
Funded by the Government of Canada



1080 Beaver Hall, Suite 950, Montréal, Québec, H2Z 1S8

Tél: (514) 866-1245 Fax: (514) 866-1246
1-866-733-7767 1-877-733-1246

ISSN 1712-9915

www.crdsc.ca